



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2013

Étaient présents : Mmes Annie Baix, Nathalie Rousset, Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte, MM. Frédéric André, Jean-Jacques Baix, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Robert Masse, William Riffard, Jean-Claude Roche, André Viallon

Procurations :

M. Didier Maneval (pouvoir à Suzanne Sagnes)
Mme Marie Gaillard (pouvoir à Nicole Vérilhac)
M. Jean-Jacques Schell (pouvoir à André Viallon)
M. Francis Valla (pouvoir à Jean-Marc Brottes)

Absent excusé :

M. Olivier Balme
Mme Valérie Chazot

Absents non excusés :

M. Bernard Cheynel

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

■ Justification de l'urgence de la convocation

Mme le maire évoque la situation actuelle du collège Cévenol qui est en redressement judiciaire. Maître Etienne Martin est administrateur judiciaire, Maître Pétavy syndic.

Mme le maire rappelle, qu'en accord avec les membres du conseil municipal, une pétition a été lancée afin d'apporter un soutien au collège Cévenol, cette démarche a été couronnée de succès. Le résultat de la pétition a été diffusé au Conseil Général, au Conseil Régional et à la Fédération Protestante de France.

Afin d'éviter une fermeture du collège Cévenol en cours d'année, l'administrateur judiciaire exige l'assurance d'une couverture financière de 197 000 € suivant le plan comptable qui lui a été transmis.

Des dons privés ont été faits à hauteur de 80 000 € via la Fondation Protestante de France.

Des promesses de dons ont été enregistrées à hauteur de 10 000 €.

Il reste à financer 107 000 €.

■ Soutien au collège Cévenol

Mme le maire rappelle l'importance que revêt le collège Cévenol dans la commune et expose la solution permettant de boucler le financement pour l'année scolaire 2013-2014.

La commune se rendrait acquéreur d'une partie d'une parcelle de terrain AI 312, soit 5 000 m² à 22 € = 110 000 €.

Elle rappelle qu'une subvention n'est pas possible dans le cadre de la loi Falloux.

Ce terrain a été mis en vente dans les agences locales sur la base de 25 € le m².

Mme le maire interroge les membres du conseil municipal sur cette proposition.

Nathalie Rousset demande où en sont les inscriptions pour 2013-2014. Le collège nous a signalé que 94 inscriptions sont enregistrées et que c'était mieux que l'année dernière à la même date.

Elle demande si le prix au m² du terrain peut être renégocié à la baisse. Mme le maire répond que l'audience au tribunal est fixée jeudi 27 et que la décision doit être prise ce jour.

Que fait la Communauté de Communes du Haut-Lignon ? interroge Nathalie Rousset. Me Gast avait adressé un courrier à la CCHL. Lors du conseil communautaire qui a eu lieu le 19 juin, un tour de table des élus a été fait. Les communes n'ont pas souhaité s'engager. Julien Melin a proposé de faire un conseil extraordinaire pour reconsidérer cette position.

Jean-Claude Bernard demande où en est le paiement des loyers.

Peut-on connaître la qualité des donateurs ? Parmi les dons enregistrés : un mécène Suisse, des contacts sont en cours avec le Crédit Agricole pour obtenir un prêt bonifié. Mme le maire doit rencontrer deux mécènes à Paris mardi 25.

Jean-Marc Brottes rappelle que le collège Cévenol emploie 22 salariés. Il adhère à la proposition de Mme le maire car le prix du terrain est justifié.

André Viallon indique qu'il s'agit d'une solution pertinente en cas de fermeture. Les enfants du Plateau présents au collège Cévenol devraient s'orienter sur Monistrol ou Yssingeaux où les classes sont déjà surchargées : 35 élèves. De plus, les transports scolaires coûtent extrêmement cher au Conseil Général et à la CCHL.

William Riffard note que cette hypothèse règle le problème pour 2013-2014 et qu'en sera-t-il après ?

Annie Baix est favorable à la proposition de Mme le maire, le collège Cévenol est une institution sur notre commune depuis 75 ans et une fermeture serait très dommageable.

Jean-Jacques Baix confirme cette proposition et à la demande d'André Viallon rappelle le coût des transports scolaires pour le Haut-Lignon : 535 000 €/an.

Nicole Vérilhac, Robert Masse et Suzanne Sagnes donnent leur assentiment à cette proposition qui est équilibrée et ne présente pas de risque pour les habitants.

Frédéric André rappelle que les classes de bons élèves sont majoritairement composées d'élèves du plateau. Pour l'avenir il sera important de faire des choix éducatifs.

Jean-Claude Roche : il s'agit d'une décision à prendre en urgence et donne un avis favorable.

Le tour de table étant terminé, il est procédé au vote.

A l'unanimité moins une abstention.

Mme le maire indique que la délibération signée sera transmise à Me Etienne Martin par e-mail ce mardi 25.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 40.

◇◇◇◇◇◇